

De Wever très discret, Maingain assidu

CHAMBRE Comment les présidents de parti combinent ce mandat avec celui de député

► Depuis la rentrée, Bart De Wever a fait deux apparitions en séance plénière de la Chambre et ne participe pas aux commissions.

► D'autres présidents sont bien plus présents.

► Le cumul des deux fonctions n'est pas simple.

Cela circule dans les couloirs de la Chambre : depuis la rentrée parlementaire du 14 octobre, « on ne voit guère le député Bart De Wever »... Sur les six séances plénières tenues depuis lors (dont celle de trois jours consacrée à la déclaration gouvernementale de Charles Michel, durant laquelle De Wever était en Chine), le président de la N-VA, par ailleurs bourgmestre d'Anvers, n'a partiellement participé qu'à celles du 20 et du 27 novembre. Son porte-parole nous précise, comme on le lira ci-contre, qu'il n'arrive pas à Bruxelles avant 16 heures le jeudi. Le patron des nationalistes n'est par ailleurs membre d'aucune commission, il ne participe donc pas à leurs travaux.

Bart De Wever est-il une exception ou les autres présidents de parti se font-ils aussi discrets au Parlement ? Cinq autres présidents de partis traditionnels sont également députés. Nous avons fait le tour.

Olivier Maingain (FDF) et

Wouter Beke (CD&V) sont les meilleurs élèves : ils étaient présents à toutes les séances plénières depuis la rentrée d'octobre. Même s'il n'est pas membre de droit de commissions, faute d'avoir assez d'élus à la Chambre (le FDF n'a que deux députés ; il en faut cinq pour constituer un groupe et être membre effectif de commissions), Olivier Maingain participe régulièrement aux travaux des commissions Budget, Justice ou Infrastructures. Wouter Beke est membre des commissions Défense et Affaires institutionnelles.

Elio Di Rupo a assisté au moins partiellement à chaque séance plénière depuis le 14 octobre, mais il a raté les votes du 20 novembre. Il n'est membre d'aucune commission.

Benoît Lutgen (CDH) n'a manqué que la séance plénière de cette semaine, mais il était excusé pour « *devoir de mandat* » (il s'est en fait rendu sur le lieu d'un accident dans lequel l'un de ses amis est décédé). Il n'est pas membre de commission.

Olivier Chastel (MR) est moins régulier : il était présent à quatre séances plénières sur six, mais n'a pas participé au vote à l'une de ces quatre occasions ; il était absent le 6 novembre et le 13 (pour raison médicale cette fois). Il est membre suppléant des commissions Affaires sociales, Révision de la Constitution, Finances et Santé. Mais il laisse ses collègues députés participer aux travaux de ces commissions.

Indemnité rabotée en cas d'absence

Rappelons qu'un député fédéral de base perçoit une indemnité de 7.172 euros brut par mois (6.562 euros brut imposables, après prélèvement de la cotisation pension), frais de représentation non compris (2.008 euros). Avec un plafond à 150 % de ce salaire s'ils sont aussi maïeur ou échevin.

Mais si un parlementaire n'est pas assez assidu, il perd une partie de cette indemnité, comme le précise une lettre du président de la Chambre du 16 septembre 2010. Sachant que les présences sont enregistrées sur la base de la participation à la moitié au moins des votes du jour. Ainsi, les députés qui participent à moins de 80 % des votes, sans excuse, perdent 10 % de leur indemnité. Ceux qui participent à moins de 70 % des votes sont privés de 30 % de leur salaire. Et ceux qui brossent plus de 50 % des votes perdent 60 % de leur indemnité – ce qui menace donc De Wever...

Notons que les députés peuvent être excusés (sur la base d'une lettre motivée) lorsqu'ils participent à une mission pour la Chambre ou à une assemblée parlementaire internationale ; ou s'ils sont victimes d'un accident ou malades. Les cas non prévus ou douteux sont tranchés par le président de la Chambre.

Voyons comment trois présidents de parti justifient leur présence/absence parlementaire. ■

MARTNE DUBUISSON

BART DE WEVER**2 séances sur 6****« Un agenda très chargé »**

Si Bart De Wever est peu présent à la Chambre, nous explique son porte-parole, Joachim Pohlmann, ce n'est pas tant dû à son mandat de président de parti, mais à celui de bourgmestre d'Anvers, qui l'accapare beaucoup notamment en préparations des réunions de collège.

« Il vient le lundi, le mardi et le jeudi à Bruxelles, mais pas avant 16 heures le jeudi et il est parfois trop tard pour les votes à la Chambre. » Bart De Wever n'est par ailleurs membre d'aucune commission parlementaire.

Mais son porte-parole refuse de dire que le patron des nationalistes accorde la priorité à son mandat anversoïse et nie qu'il ne considère pas le travail parlementaire comme important.

Mais : « Son agenda est très chargé. Et le combiner avec une présence en commission est impossible, autant donc éviter les problèmes de quorum en le désignant membre effectif. Mais comme président de parti, il est politiquement actif au parti et à la Chambre, car il coordonne le travail politique. C'est une question de répartition du travail au sein de la N-VA. »

MA.D.

BENOÎT LUTGEN**5 séances sur 6****« Les autres députés CDH ont aussi besoin de visibilité »**

Le président du CDH se targue d'être très présent dans l'hémicycle : *« J'ai un taux de présence de 90 ou 95 % sous l'ancienne législature, largement au-dessus de la moyenne parlementaire. »* Il n'est toutefois membre d'aucune commission, *« mais j'organise le travail parlementaire : au bureau politique, le lundi, on répartit déjà le travail parlementaire pour la semaine, pour la traduction de notre programme en action parlementaire. »* Comment perçoit-il ce cumul entre deux fonctions, outre celle de bourgmestre de Bastogne ?

« Ce n'est pas simple tous les jours, mais il faut être bien organisé et bien entouré. Je travaille en équipe, sans chauffeur et en habitant à 150 km de Bruxelles. Sept jours sur sept, de à 5 ou 6 heures à 23 heures. C'est une question d'organisation. Mais les responsabilités sont partagées, le travail parlementaire est réparti ; en commission par exemple, je ne vais pas absorber toutes les responsabilités, les autres députés CDH ont aussi besoin de visibilité. Mais mon travail parlementaire se passe aussi au parti, quand le centre d'études travaille sur des propositions de loi par exemple. Et nous avons des discussions en interne avant et après les commissions. »

MA.D.

OLIVIER MAINGAIN**6 séances sur 6
« Si on n'assiste pas au débat
parlementaire, il manque
une dimension »**

Olivier Maingain est député depuis 1991, président du FDF depuis 1995 et bourgmestre de Woluwe-Saint-Lambert depuis 2006. Il a donc acquis « une méthode de travail », a appris à « être sélectif » pour organiser ses « longues journées ». « Je sais où je dois aller, à quels moments et comment ne pas perdre mon temps en commission ». Il juge important de participer aux travaux parlementaires pour au moins trois raisons : « Si on veut bien connaître les sujets, il manque une dimension si on n'a pas vécu le débat au parlement. Pour acquérir une crédibilité auprès de la presse, il faut s'investir dans les dossiers, aussi au Parlement. Et comme président de parti, on est le porte-parole ; avoir assisté aux travaux parlementaires permet de connaître les arguments des adversaires pour les débats futurs. » Le FDF n'ayant que deux élus à la Chambre, ceux-ci peuvent participer aux travaux des commissions mais sans droit de vote.

Olivier Maingain y pose régulièrement des questions aux ministres, notamment sur la Justice, le Budget ou les Infrastructures. Il reconnaît toutefois que jongler entre ses mandats est plus facile pour lui que pour des présidents de plus grands partis.

MA.D.